

Lettre ouverte sur l'accord télétravail

Madame,

La négociation sur l'accord de télétravail 2022 s'est achevée le 4 novembre entre les Organisations Syndicales et la Direction.

Nous nous félicitons que la Direction ait finalement consenti à sortir du champ de cet accord son projet de mise en œuvre du « travail détaché » pour certaines fonctions. Cette modalité, dont la pertinence est à évaluer au cas par cas, nous semblait impossible à définir dans le calendrier actuel et compte tenu de ses adhérences avec le Plan de Départ Volontaire en cours de discussion.

Nous espérons vivement que cette initiative, qui va dans le sens d'une recherche de consensus profitable à l'ensemble des collaborateurs et de l'entreprise peut augurer un geste complémentaire sur les points qui demeurent bloquants à ce jour.

Nous vous demandons expressément de revenir sur la possibilité d'étendre le télétravail pour le réseau à 2 jours par semaine, ou à défaut à permettre l'utilisation d'un quota de jours complémentaires mobilisable dans l'année.

Refuser cette flexibilité ne fait pas simplement encourir le risque d'un climat social délétère, il envoie un nouveau message négatif aux collaborateurs dont les clients ont salué l'implication et la qualité des échanges durant le confinement. Il renie la mobilisation et la responsabilité des collaborateurs qui n'ont pas démerité dans la réalisation des résultats commerciaux en 2020 et 2021. Il accable injustement une population déjà fragilisée par le plan stratégique.

Il n'est pas cohérent de justifier ce refus d'un quelconque aménagement par l'argument de la prise en charge des clients alors même que le modèle relationnel à distance s'est renforcé au cours des derniers mois. Le Plan UP 2024 a d'ailleurs été construit sur ce postulat en privilégiant des formes d'agences plus confidentielles et des modes de gestion différents (assistant banquiers privés en plateforme). Nous comparer à des entités « retail » du groupe c'est ignorer la singularité du modèle Palatine.

Enfin, nous souhaitons vivement que la direction entende la nécessaire prise en compte de l'inflation des charges qui pèsent sur les ménages et étudie les propositions suivantes :

- revalorisation du montant de l'indemnité mensuelle de télétravail à hauteur de 20 € à partir de deux jours par semaine et de 30€ pour 3 jours par semaine,
- prise en charge rétroactive des dépenses de matériels engagées par les collaborateurs depuis mars 2021.

Par ce courrier, nous attendons une réponse positive de votre part qui nous permettra d'envisager dès mardi, la signature de l'accord télétravail 2022.

Nous espérons vivement que cette opportunité sera saisie pour permettre de débiter l'année 2022 dans les meilleures conditions de réussite collective face aux enjeux majeurs qui se présentent pour la Banque.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Pour la CFDT
Christine Rousseau

Pour la CGT
Claire Cuny

Pour le SNB
Pascal Le Stanc